

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018 A 18 H 00

Convocation du 01février 2018

PRESENTS: Mr le Maire, Mr Gachon, Mme Paillard, Mrs Rouby, Guénard, Mme Boureghda, Mr Escoffier, Mme Gordillo, Mr Reynaud.

ABSENTS : excusés : Mr Cloche, donne procuration à Mr Gachon, Mrs Roig, Martinat, Mmes Ranc, Gambetti .

Secrétaire de séance : Mr Gachon.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Mme PAILLARD Sandrine, Adjointe, assure la présidence de la séance pour l'approbation du compte administratif présenté par le Maire :

1/ BUDGET ASSAINISSEMENT :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	63 537.37	Dépenses	30 287.28
Recettes	56 735.21	Recettes	30 117.57
Résultat 2017	- 6 802.16	Résultat 2017	- 169.71
Report 2016	+ 67 837.29	Report 2016	+ 107 078.95
Résultat cumul	+ 61 035.13	Résultat cumul	+ 106 909.24
(A affecter BP 2018)			
		Reste à réaliser en dépenses :	0
		Reste à réaliser en recettes :	0
		Solde des restes à réaliser :	0
		Besoin de financement au BP 2018	0

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2018 :

Compte 1068 : affectation fonctionnement capitalisé	0 €
Compte 002 report à nouveau excédentaire fonctionnement :	+ 61 035.13 €
Compte 001 report à nouveau excédentaire investissement :	+ 106 909.24 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2017 présenté par le Maire, du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

2/ BUDGET COMMUNAL :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	597 599.73	Dépenses	116 625.72
Recettes	728 576.39	Recettes	159 501.50
Résultat 2017	+ 130 976.66	Résultat 2017	+ 42 875.78
Report 2016	+ 765 497.62	Report 2016	- 67 064.00
Affectation 2018	+ 896 474.28	Résultat cumulé :	- 24 188.22
		RAR Dépenses :	283 408.00
		RAR Recettes :	0
		Solde des RAR :	0
		Besoin de financement :	- 307 596.22

Affectation du résultat à reporter au budget primitif 2018 :

307 586.22 € fonctionnement capitalisé	Cpte1068 – recettes investissement
588 868.06 € en excédent de fonctionnement	Cpte 002 - recettes fonctionnement
896 474.28 €	

Déficit reporté : - 24 188.22 € Cpte 001 – dépenses investissement

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'approbation du compte administratif 2017 présenté par le Maire, du compte de gestion dressé par le receveur et pour l'affectation du résultat.

REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE :

Mme PAILLARD présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du cimetière (ancien et nouveau) qui a été préparé en commission.

Ce règlement est rendu applicable par arrêté du Maire.

Le Conseil municipal est favorable au règlement présenté qui fera l'objet de quelques modifications.

Columbarium : Un devis de 1 500 € a été transmis pour la construction de 6 emplacements.

EGLISE :

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés. L'accès du haut des murs et plafonds par l'échafaudage mis en place a permis de révéler d'autres travaux non prévus initialement.

Un premier devis reçu s'élève à 9 398.89 € TTC. Un autre devis est attendu.

Sinistre / Procédure judiciaire : Le jugement correctionnel rendu le 26 avril 2016 par le TGI de Valence a condamné le coupable à 10 mois de prison avec sursis, 175 heures d'un travail d'intérêt général et 3 000 € en réparation d'un préjudice moral.

En raison d'un dysfonctionnement du Parquet de Valence, le délai d'exécution du T.I.G est caduc.

Le contrevenant a fait connaître au Maire sa volonté de travailler sous la forme de bénévolat aux services techniques de la commune pour la durée des heures de TIG. Cette démarche nécessite la signature d'une convention de bénévolat entre la commune et l'intéressé ainsi qu'une extension de garantie au contrat d'assurance communale. Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le maire à signer la convention de bénévolat.

AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLAGE :

Route de Visan : Une réunion s'est tenue sur les lieux.

Le SDED qui a la compétence, a ouvert un dossier pour l'inscription des travaux d'enfouissement des lignes. France télécom sera aussi associée à des travaux d'enfouissement de ses lignes.

Concernant les travaux de voirie, l'emprise du muret existant côté nord pourrait être utilisée pour l'élargissement de la route.

Le côté droit de la route pourrait être utilisé entre le muret et les cyprès pour la réalisation d'un passage piéton sous réserve de l'accord des 3 propriétaires mitoyens

Route de Valréas : Pas d'avancée. Dans l'attente de l'autorisation de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération.

STATION D'EPURATION :

Le conseil municipal prend connaissance du renouvellement de la convention entre le service SATESE du Département et la commune pour une durée de 2 ans à compter de l'année 2018.

Ce service assure l'assistance technique et le suivi de la station d'épuration, le forfait de base annuel est de 360 €.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Communauté de Communes Drôme Sud Provence : Le nouveau président élu est Mr Gallu, Maire de Pierrelatte.

4 Vice-Présidents ont été élus avec pour chacun des dossiers à charge. Mr Gaudibert est 3^{ème} Vice-Président, en charge du SPANC et du GEMAPI.

ECOLE : Mr le Maire communique la pétition reçue en mairie qui porte sur la demande d'un bac à sable aux normes, à mettre en place dans la cour de récréation afin que les enfants évitent de jouer dans la terre naturelle sans protection spécifique.

Cette pétition a recueillie 38 signatures.

Les enfants jouent dans un espace de terre (prévu pour être enherbé).

Cette installation nécessite des contraintes notamment d'hygiène et de manutention.

Cette requête sera examinée avant décision.

Prochain conseil municipal : Lundi 26 mars 2018 à 20 h 00 (vote du budget primitif 2018).

Réunion commission des finances : Lundi 05 mars 2018 à 20 h 00. (Prévisions budgétaires 2018).

FIN DE SEANCE A 20 H 45.